



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RINXENT

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION 2026-38**Dossier des Carrières STINKAL - Consultation du code de l'environnement.**

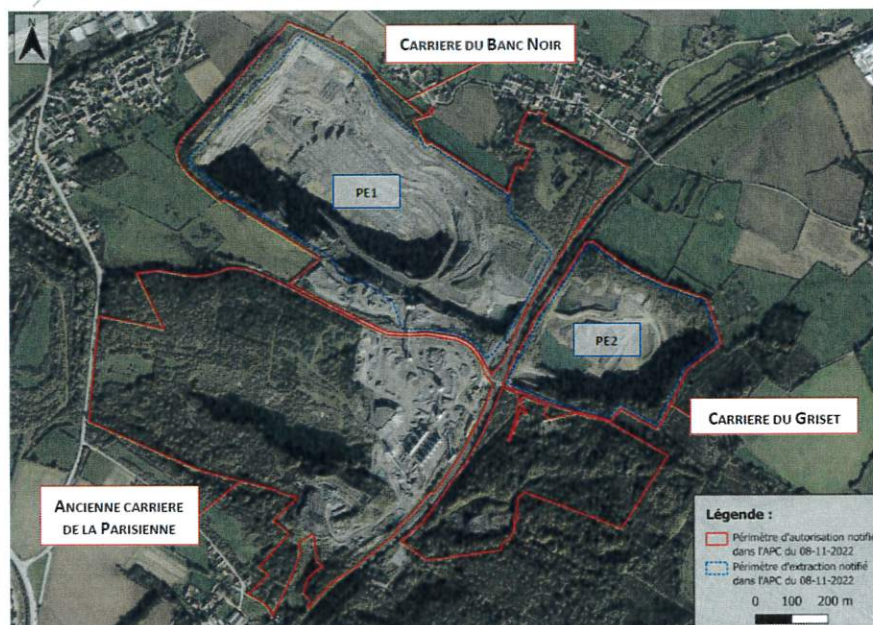
NOMENCLATURE DES ACTES : 8.8.6 Environnement - Divers.

Les carrières STINKAL situées sur le territoire des communes de Caffiers, Ferques et Landrethun-le-Nord, ont déposé en décembre 2025 auprès des services de l'état un dossier de demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter afin d'approfondir la carrière de calcaires du Banc Noir

Tous les éléments relatifs à ce dossier ont pu être consultés par les membres de l'assemblée via le [lien](#) fournit via l'application guichet unique numérique de l'environnement

Il ressort de ces pièces que les carrières de Stinkal sont actuellement autorisées sur la base des surfaces foncières indiquées dans le Tableau ci-dessous et reprises du dernier APC du 08-11-2022. Conformément à l'article 14-1 de l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, une distance minimale de 10 mètres est conservée entre le bord des zones d'extraction et le périmètre autorisé.

Périmètre	Valeur
Autorisation (PA)	1 459 509 m ²
Extraction (PE)	583 663 m ² , divisés en 2 sous-périmètres : <ul style="list-style-type: none"> • PE1 : 399 843 m² (carrière du Banc Noir) • PE2 : 183 820 m² (carrière du Griset)



Les carrières de Stinkal sont constituées de 3 fosses distinctes, localisées ci-dessus :

La **carrière du Banc Noir** (au Nord/Nord-Ouest) est la fosse actuellement exploitée pour l'extraction de roches calcaires noires, cette activité couvrant environ 80% de son emprise. Les 20% restants (partie Est) sont principalement utilisés pour le stockage de stériles d'exploitation ;



La **carrière du Griset** (au Nord-Est) était précédemment exploitée pour l'extraction de roches calcaires et est désormais exclusivement en cours de remblaiement avec des matériaux inertes de provenance interne ou externe dans le cadre de sa remise en état (site de stockage de type K3/K3+) ;



La **carrière de la Parisienne** (au Sud) est la plus ancienne des fosses, précédemment exploitée pour l'extraction de roches calcaires et désormais partiellement remise en état (plan d'eau et renaturation sur sa partie Ouest). Une grande partie de ce secteur a par conséquent fait l'objet d'une cessation partielle d'activité et est désormais sortie du périmètre d'autorisation. La partie Est accueille quant à elle la majorité des installations de production, stocks et bâtiments annexes (bureaux, atelier maintenance, laboratoire, etc.) liés aux opérations d'extraction en cours dans la carrière du Banc Noir.



Le dossier présenté porte sur :

- La modification des surfaces autorisées et exploitées indiquées dans l'APC du 08-11-2022 (§ 1.5.1.1, p.42) visant à corriger des erreurs constatées sur les surfaces cadastrales des périmètres autorisés ainsi que sur l'affectation du sol entre les périmètres d'autorisation et d'extraction. ;
- L'approfondissement de la fosse d'extraction de la carrière du Banc Noir de 35 m, modifiant la cote minimale de + 5 m NGF autorisée à - 30 m NGF (§ 1.5.1.2, p. 45) permettant ainsi d'exploiter 7,75 millions de tonnes de roches calcaires complémentaires, soit 3,1 millions de m³ (la cadence moyenne d'extraction étant actuellement de 800 000 t/an, l'extraction des 2,8 millions de tonnes de gisement restant en réserve au 1er janvier 2025 sera achevée en 2026) ;
- L'augmentation des périmètres autorisés de 33.497 m² (+2% du PA actuel) et exploités de 62.752 m² (+ 11% du PE actuel) en partie Sud de la carrière du Banc Noir (§ 1.5.1.3, p. 46) car l'approfondissement projeté ci-dessus nécessitera de reprendre les fronts Sud de la fosse d'extraction de la carrière du Banc Noir afin de disposer de l'emprise nécessaire à la création des étages et banquettes d'exploitation supplémentaires ;
- Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter pour une durée de 15 ans à partir de la notification du nouvel arrêté préfectoral (§ 1.5.1.4, p. 50) comprenant 13 ans d'exploitation à la cadence actuelle et 2 ans de remise en état ;
- L'ajout explicite des « boues de dragage » non dangereuses et inertes (code déchet 17 05 06 et procédure d'acceptation spécifique) en tant que déchet utilisable pour la remise en état de la carrière du Griset (§ 1.5.1.5, p. 50). Cette demande fait suite à une très forte augmentation de la demande d'acceptation de sédiments et boues de dragage ces dernières années (notamment liée aux inondations récurrentes sur le territoire des Hauts-de-France) ;
- Le projet de valorisation de sédiments fluviaux et marins non dangereux non inertes, soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE (§ 1.5.1.6, p. 58) afin de proposer une filière locale de valorisation en réponse à la problématique grandissante de gestion à terre de sédiments non dangereux non inertes de la zone côtière et des wateringues ;
- La modification du phasage d'exploitation (§ 1.5.1.7, p. 66) en 3 phases de 5 ans.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'approfondir la carrière de calcaires du Banc Noir appartenant aux Carrières de STINKAL situées sur les communes de Caffiers, Ferques et Landrethun le Nord, la commune de Rinxent, conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement est tenue de rendre un avis avant le 4/07/2026.

Les remarques peuvent se faire sur l'entièreté du dossier transmis aux membres du conseil ou sur certaines parties.

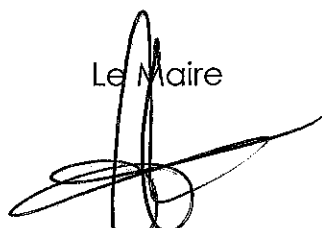
L'avis est habituellement présenté comme Favorable, Défavorable, Favorable avec réserves, ou Sans avis.

Il est demandé à l'assemblée de rendre son avis.

Après en avoir délibéré comme suit :

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le conseil municipal rend un avis

Le Maire

 Nicolas LŒUILLET



Le Secrétaire de séance

 Jérémy PARIS

Conseil Municipal du 16 juin 2026 à 19h Convocation du 11 juin 2026 – Présidence de M LŒUILLET, Maire.					
Tableau de Présence					
LŒUILLET Nicolas	X	CARON Béatrice	X	BRUNET Ludivine	Exc.
WIMET Philippe	X	DEHOUCK Claire	X	BOURDON Bernard	X
BARBAZON Nadège	X	DREUILLET Agnès	X	ROCHEFORT Emilie	X
DELANNOY Alain	X	MERLOT Virginie	X	POURE Kenjy	Exc.
VIDOR Anne-Sophie	X	VIANDIER Ludovic	X	TONUS-PERSYN Lucile	X
PENEL Emmanuel	X	TREHOU Guillaume	X	LELEU Lucie	X
QUEVAL Hervé	X	PARIS Jérémy	X	VASSEUR Irène	X
LENGAGNE Bernard	X	CHOQUEL Guillaume	Exc.		
				TOTAL Présents	20

Pouvoirs : Monsieur Choquel donne pouvoir à Monsieur Paris